

il est évident que le désengagement physique devra se faire sous le contrôle direct ou la surveillance de la Commission internationale de contrôle.

Vous dites également que vous n'envisagez pas dans l'immédiat des ententes susceptibles de les amener à une table de conférence. S'il devait y avoir très bientôt une réunion à une table de conférence, ce qui, de l'avis de plusieurs et du mien, viendra plus tôt que nous ne nous l'imaginons, la Commission internationale de contrôle est-elle en mesure, par rapport au personnel qui se trouve sur place, d'assumer cette responsabilité?

M. MARTIN (*Essex-Est*): En ce qui touche la zone démilitarisée, je crois qu'il y aurait moyen d'entreprendre une opération satisfaisante. Quant aux autres phases des propositions contenues dans les accords de Genève, je crois qu'il faudrait étendre les prérogatives de la Commission.

En ce qui touche la proposition de U Thant, le quatorze mars, proposition qui engageait le gouvernement des États-Unis, je crois que cela donnerait également lieu à une expansion.

M. THOMPSON: Sommes-nous prêts à faire intervenir les premières troupes mêmes qui seront nécessaires pour le contrôle des zones démilitarisées seulement, sans parler des eaux côtières du Vietnam-sud qu'il faudra aussi évidemment mettre sous une surveillance quelconque?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Si les parties en cause en faisaient la demande au Canada en sa qualité de membre de la Commission, je serais certainement prêt à recommander une assistance canadienne à cet égard. J'ajouterai que la structure d'une opération du genre existe déjà. C'est une raison pour garder la Commission en état d'opération d'une façon permanente.

M. THOMPSON: Songe-t-on maintenant ou a-t-on déjà songé à construire une barrière physique? Je veux parler de quelque chose comme ce qui existe en Corée, en ce qui touche la zone démilitarisée.

M. MARTIN (*Essex-Est*): En ce qui a trait à la Corée, les États-Unis ont des activités importantes là-bas.

M. THOMPSON: Je ne veux pas parler de forces armées; je veux parler d'une zone de contrôle impossible à franchir d'un côté ou de l'autre.

M. MARTIN (*Essex-Est*): C'est justement le principe de la zone démilitarisée elle-même.

M. THOMPSON: Mais a-t-on entrevu une perspective semblable s'il y avait entente au sujet du premier point?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui, parce que si vous avez remarqué, j'ai dit dans ma déclaration d'hier qu'il suffirait de redonner son caractère à la zone démilitarisée elle-même, c'est-à-dire retirer les troupes des deux côtés.

M. THOMPSON: Vu la position importante de la Thaïlande, quand allez-vous établir, croyez-vous, une mission diplomatique directe dans ce pays?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Nous avons décidé hier même de le faire. Nous créerons une mission diplomatique en Thaïlande.

M. THOMPSON: Dans un avenir immédiat?

M. MARTIN (*Essex-Est*): Oui.